

AUGMENTATION DU CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES « SOTRAPIL S.A »

Siège social : Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord -1080Tunis-

La société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines -SOTRAPIL- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 20 juin 2013 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **520 520 dinars** pour le porter **de 17 177 160 dinars à 17 697680 dinars** et ce, par incorporation de :

- 480 460 dinars à prélever sur le poste « compte spécial d'investissements » après affectation des résultats de 2012.
- 40 060 dinars à prélever sur le poste « résultats reportés».

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de **104 104 actions nouvelles gratuites** de nominal 5 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse **à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour trente trois (33) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2013** et seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes SOTRAPIL seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, **à partir du 1er juillet 2013**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse **à partir du 1er juillet 2013** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse **à partir du 1er juillet 2013**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **1er juillet 2013**.